conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

numéro d'identification : 64346

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29

1410 Waterloo

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P261 Éviter de respirer les aérosols.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

P501 Ne jeter que les emballages entièrement vides

dans les containers spéciaux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 1,73 %

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	>= 10 - < 15
eliloxyles (7 LO)	932-100-0	λί, Κ41	Aquatic Chronic3; H412	
Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3 01-2119488639- 16	Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 2 - < 5
Lauryl / myristyl glucoside (INCI)	110615-47-9 01-2119489418- 23	Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'ex	xposition sur le lieu	de travail :		
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610- 43	F; R11	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	>= 5 - < 10
glycerol	56-81-5 200-289-5			>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et

beaucoup d' eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et

nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant

les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en

commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ALCOHOL		TGG 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	BE OEL
GLYCERIN		TGG 8 hr (Brouillard)	10 mg/m3	2011-11-30	BE OEL

DNEL

Sodium laureth sulfate (INCI) : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Lauryl / myristyl glucoside (INCI) : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 420 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 124 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

éthanol : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

6/21

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

PNEC

Sodium laureth sulfate (INCI) : Eau douce

Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,545 mg/kg

Sol

Valeur: 0,946 mg/kg

STP

Valeur: 10000 mg/kg

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

Lauryl / myristyl glucoside (INCI) :

: Eau douce

Valeur: 0,176 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,018 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 1,516 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0,065 mg/kg

Sol

Valeur: 0,654 mg/kg

STP Valeur: 5000 mg/l

intermittent release Valeur: 0,0295 mg/l

éthanol : Eau douce

Valeur: 0,96 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg

Sol

Valeur: 0,63 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

STP

Valeur: 580 mg/l

intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

<u>Protection respiratoire</u> : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 8,2

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 50,6 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classée comme entretenant la combustion selon les

réglementations de transport.

Vitesse de combustion : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,008 g/cm3

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

octanol/eau

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : 140 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat

NOAEL: > 250 mg/kg, F1: > 250 mg/kg, F2: > 250 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

>50 mg/kg > 50 mg/kg

Espèce: rat

Voie d'application: Dermale

>250 mg/kg > 250 mg/kg

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 4.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

DL50 oral rat: 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Espèce: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Espèce: lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT)

Espèce: cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité à dose répétée : rat: NOAEL: > 225 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 Tage

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Organes cibles: Foie

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie

COCO-GLUCOSIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral : > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal : > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 rat: 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : 117 - 125 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 rat: 1.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: lapin

graves/irritation oculaire

Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Espèce: souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg

Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 13.800 mg/kg

Espèce: rat

Voie d'application: Inhalation NOAEL: 30400 mg/m3

Toxicité à dose répétée : rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

GLYCERIN:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 12,6 g/kg

DL50 souris: 26.000 mg/kg

DL50 oral souris: 23 g/kg

DL50 oral cochon d'Inde: 27,2 g/kg

DL50 rat: 7.900 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: 18.700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: lapin

Durée d'exposition: 24 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Résultat: Irritation légère de la peau Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Lésions oculaires : Espèce: lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour

le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: 220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l

Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries CE50 (Pseudomonas putida): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/lDurée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

COCO-GLUCOSIDE:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2,95 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnie): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 : > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE0 (Pseudomonas putida): > 100 mg/l Toxicité pour les bactéries

Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 d Espèce: Brachydanio rerio

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 28 d Espèce: Brachydanio rerio

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

EC10: 1,76 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

ALCOHOL:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): 11.800 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

GLYCERIN:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): > 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

Toxicité pour les algues : CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

68891-38-3:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

COCO-GLUCOSIDE:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

ALCOHOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

GLYCERIN:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 63 % Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

ThOD : 1.217 mg/g

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

COCO-GLUCOSIDE:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: < -0,07 (20 °C)

ALCOHOL:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

GLYCERIN:

: Facteur de bioconcentration (FBC): 0,02 Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,76

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

68891-38-3:

: Adsorption/Sol Répartition entre les compartiments Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

ALCOHOL:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

Composants:

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOLUS MULTI 750 ML D/F/NL/P/E

WM 0713068 Numéro de commande: 0713068

Version 2.2 Date de révision 07.07.2015 Date d'impression 14.01.2016

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 7,93 %, 269,59 g/l

Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 7,93 %, 79,94 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet pour phrase H

Liquide et vapeurs tres inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîr

îne des effets néfastes à long

terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000003569